

# VILLAGE PORTUAIRE DE LA BAIE D'AMPHION

La commune de Publier a engagé depuis plusieurs décennies une politique de reconquête de ses rives, baignant le Léman, et par la même occasion une action d'ouverture et d'aménagement des parcs et espaces publics ainsi créés.

Cette politique volontariste, véritable philosophie, permet d'offrir aujourd'hui à chaque Publiérain 250 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics.

En parallèle de ces actions, depuis plusieurs années une réflexion urbanistique est en gestation sur le site de la Rive, lieu où vécut hier diverses activités industrielles. Aujourd'hui, grâce aux différentes équipes municipales qui se sont succédées depuis quarante ans, portées par le désir de créer un nouveau lieu de vie à l'intérieur d'un site merveilleux, arrive l'heure de la concrétisation d'un projet qui dotera notre commune d'un nouveau cœur de vie.

Ce projet s'inscrit en totale cohérence avec l'esprit de la politique municipale : une nouvelle conquête publique du littoral, comme complément des structures existantes sur notre commune, redonnant ainsi vie à ce secteur tout en privilégiant la qualité de la vie dans son approche d'aménagement durable de notre territoire.

Après La Cité de L'Eau, qui par le nom de Cité rassemble, voici venir la dernière ligne droite du projet du Village Portuaire de La Baie d'Amphion, dont le nom poétique se veut faire référence au futur lieu de vie rassemblant les hommes.

Après plusieurs années d'études, le village portuaire de la baie d'Amphion passe du stade de projet à un début de réalisation. Engagées en 2006, les études pré-opérationnelles se sont achevées avec l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en mars dernier.

Les premières étapes administratives sont donc réalisées concernant la création du village portuaire de la baie d'Amphion et permettent l'enclenchement de la phase opérationnelle avec les premiers travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

La pièce maitresse au cœur du projet urbain, que constitue l'agrandissement du port, a été étudiée plus précisément par une équipe de maîtrise d'œuvre sous la conduite de la commune et de son conseil (SED 74).

Il est maintenant porté part une puissante vague dans la perspective de la consultation des entreprises et des premiers travaux soit début 2012, dès l'obtention de toutes les autorisations indispensables.

*« C'est avec une réelle satisfaction que je vous présente ce projet, avec images et commentaires. Bientôt un nouvel espace de vie au bénéfice de notre population ».*



**Gaston LACROIX**  
Maire de Publier

## Aménagement du port, du projet à la réalisation

### Le programme du port

Le projet consiste à agrandir le port existant en portant le nombre de places de bateaux de 70 à 200. Pour cela, une partie est gagnée sur le lac et une autre sur l'espace terrestre.

Ce nouvel espace comprendra un nouveau bassin sur le Léman de 100 m de long et 65 m de large constitué :

- d'une digue au large, longue de 190 m, en recul du «Mont» (afin de protéger le bassin des tempêtes),
- d'une banane de 45 m pour sécuriser l'entrée du port des vents d'Ouest et Nord et d'une naissance de la digue coté Est.

Il pourra accueillir une centaine de bateaux (tirant d'eau de 2,80 et 3,50 m) et 47 bateaux au gabarit plus petit (tirant d'eau de 0,80 à 1,50 m).

### Fonctionnalités principales

Le site portuaire sera équipé notamment :

- d'une rampe de mise à l'eau («slip-way»),
- d'une signalétique technique et environnementale,
- d'un système de sécurité (vidéo surveillance, échelles, extincteurs, bornes appel d'urgence, accès aux pontons, ...),
- du tri sélectif des déchets spécifiques au port,
- d'un système de pompage des effluents des bateaux,
- d'une accessibilité «personne à mobilité réduite» (PMR) généralisée comprenant une potence pour accès aux bateaux,
- de WC et douches,
- d'une capitainerie (située à proximité de l'esplanade et de la rampe de mise à l'eau).

# Village Portuaire de la Baie d'Amphion



Plan légendé de l'avant-projet, adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 27 septembre 2010.

- **A-B-C-D-E-F** : lots à réaliser en logements, accessions libres, locatifs aidés, commerces, services publics et privés, hôtellerie et résidences de tourisme.
- **G-H-I** : première tranche de logements et commerces, comprenant notamment le nouvel Office du tourisme ainsi que la future bibliothèque municipale «Anna de Noailles».

La répartition et la volumétrie des bâtiments a été validée par la Commission des sites.

Afin de permettre à ce village de bord de lac d'exprimer toutes ses qualités, notamment environnementales, la commune de Publier a souhaité que la place accordée à la voirie soit limitée au coeur du site, impliquant ainsi d'une part une politique adaptée quant aux places de stationnement et d'autre part une volonté d'accroître les espaces verts : placettes, mails piéton, belvédère, esplanade, parcs, ... autant de lieux favorisant les déplacements piétons et les rencontres humaines.

Le littoral étant ainsi préservé, le futur port de la commune de Publier constituera la pièce maîtresse de l'aménagement du site. Nous vous présenterons, dans une prochaine plaquette, cette seconde partie urbanistique du projet qui s'inscrit dans la ZAC de la Rive (Zone d'Aménagement Concerté). Une zone «port intérieur» qui sera construite dans l'esprit de «village portuaire».